

SALAIRES 2015 : TROISIÈME RÉUNION

IL FAUT ALLER PLUS LOIN !

La troisième réunion s'est tenue le 29 janvier 2015. Elle a permis d'avancer sur un certain nombre de points évoqués lors des précédentes réunions.

La direction a fait de nouvelles propositions (voir tableau ci-dessous).

❶ **De plus, elle accède à plusieurs demandes complémentaires, sous réserve d'un accord ⁽¹⁾ :**

- Principe d'une augmentation générale pour la Maîtrise d'encadrement ;
- Revalorisation des forfaits d'astreinte sécurité des RST et CST (forfait semaine porté à 550 €, forfait week-end porté à 275 €), soit une augmentation de 10% ;
- Revalorisation de la prime pour les nouveaux RST polyvalents portée à 1200 € ;
- Revalorisation des astreintes ponctuelles des Cadres (portées à 150 € en semaine et à 200 € les dimanches et jours fériés) ;
- Distribution de la totalité de l'enveloppe de 8% affectée à la PSO des Cadres.

❷ **Par ailleurs, certaines demandes n'ont pas été retenues :**

- Revalorisation des taux d'astreinte de 18% et 25%. La direction est prête à en parler dans le cadre d'une réflexion globale sur l'astreinte ;
- Augmentation de la participation employeur à la couverture santé ;
- Prise en compte de la surcotisation pour les temps partiel.



RÉACTIONS DE LA CFDT

- Les augmentations générales **doivent être supérieures** à celles proposées à ce jour par la direction. La CFDT a maintenu sa revendication qu'elles atteignent – a minima – les $\frac{3}{4}$ de l'enveloppe globale ;
- Maîtrise d'encadrement : la CFDT note avec satisfaction que la direction est enfin disposée à **attribuer une augmentation générale**. Elle doit être équivalente elle aussi aux $\frac{3}{4}$ de l'enveloppe ;
- Cadres : la CFDT a maintenu sa demande d'une enveloppe pour le « Talon » **équivalente aux $\frac{3}{4}$ de l'enveloppe**. Nous actons également la décision de la direction d'attribuer la **totalité de l'enveloppe PSO**.



NOUVELLES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

Catégorie professionnelle	Enveloppes	Répartition des augmentations	
		générales	individuelles
Exécution et Maîtrise de qualification : toutes filières	1 %	0,6 %	0,4 %
Maîtrise d'encadrement	1 %	0,6 %	0,4 %
Cadres I-J-K-L	1 %	Talon de 0,5 %	0,5 %

⁽¹⁾ Si la négociation n'aboutit pas, la direction a annoncé qu'elle attribuerait pour chaque catégorie des enveloppes de 0,4% (montant de l'inflation) en tout et pour tout.



IL FAUT ALLER PLUS LOIN !

UN CERTAIN NOMBRE D'AVANCÉES ONT ÉTÉ ACTÉES LORS DE CETTE RÉUNION. IL RESTE DÉSORMAIS À OBTENIR DES AUGMENTATIONS GÉNÉRALES SUPÉRIEURES AUX DERNIÈRES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION, QUI N'À PAS FERMÉ LA PORTE.

CE SERA UN DES ENJEUX DE LA PROCHAINE, ET DERNIÈRE RÉUNION DE NÉGOCIATION QUI SE TIENDRA LE 12 FÉVRIER 2015.